



Règlement de la compétition amicale seniors BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE 2025



Dates : **Mardi 09 et mercredi 10 septembre 2025**

Lieux : **Golf de St MALO – LE TRONCHET et Golf des ORMES**

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition est ouverte aux clubs appartenant aux ligues de BRETAGNE et des PAYS de la LOIRE, membres des Associations de Seniors Golfeurs de Bretagne ou des Pays de la Loire.

Les joueurs ou joueuses doivent être **membres et licenciés FFG du club qu'ils représentent** (*pas de licence golf entreprise*).

A la date d'engagement, ils/elles doivent répondre à la définition des catégories « Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3 Messieurs - Seniors 1 et Seniors 2 Dames » de la Fédération Française de Golf, ainsi qu'aux exigences du statut amateur et posséder un index inférieur ou égal à **24,4¹** à la date limite d'inscription.

Date de prise en compte des index : **date limite d'inscription des équipiers.**

16 équipes de Clubs seront admises par région.

Chaque équipe de club sera composée de **6** joueur (joueuses) et **1** remplaçant éventuel ou un 7^{ème} joueur directement intégré dès les inscriptions en simple ou en double.

Clubs « hôte » : Qu'ils soient sélectionnés ou pas sélectionnés dans l'équipe « Région », les clubs hôtes peuvent engager une équipe supplémentaire.

2 FORMULE DE JEU : STABLEFORD

Chaque équipe disputera **3** parties en double en « GREENSOME » et **6** parties en simple.

La moitié du champ de joueurs se rencontrera le **Mardi 09 Septembre** en simple sur le golf des ORMES, pendant que l'autre moitié jouera en « GREENSOME » sur le Golf de ST MALO-LE TRONCHET.

La formule sera la même le **mercredi 10 septembre** avec inversion des groupes.

Les voitures pour les joueurs sont interdites pour cette rencontre .

Marques de départs :

- Dames : repères **ROUGES**
- Messieurs : repères **JAUNES**

¹ Si par nécessité un joueur sélectionné (PDLL ou Bretagne) a un index supérieur à 24,4, **celui-ci sera ramené à 24,4.**

3 ENGAGEMENT des équipes

- **Droits d'engagement** :

- Par équipe pour les 2 jours : **420 euros**
- Paiement par virement sur le compte des SENIORS GOLFEURS DE BRETAGNE, suite à l'inscription du club².

<p style="text-align: center;">30003 01805 00037280852 30 IBAN : FR76 3000 3018 0500 0372 8085 230 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP</p>
--

- Les clubs hôtes, qu'ils aient une ou deux équipes participant à la rencontre, ne paient que pour une équipe, soit 420€.

- **Modalité d'inscription** :

- **Date limite d'inscription d'un club : le samedi 2 aout 2025 à 18H00.**
Chaque club communiquera, aux adresses mails qui suivent, les coordonnées de son capitaine (Nom, téléphone et adresse courriel) et précisera si l'équipe arrive la veille de la première journée.
- **Date limite d'inscription des équipiers : le lundi 2 septembre 2025 à 18H00.**

- **Pour les clubs de BRETAGNE**, création de 3 compétitions sur le site ISP du SGDB (fichiers se trouvant sur le site ISP département 35) :

- la 1^{ère} pour inscrire les joueurs(euses) en simple,
- la 2^{ème} pour inscrire les joueurs(euses) en double,
- la 3^{ème} pour inscrire les joueurs(euses) à la coupe des présidents.
- **Remplaçants** : chaque club aura deux possibilités :
 - Inscription d'un joueur(euse) différent(te) entre l'équipe en simple et l'équipe en double ; il est alors considéré comme le(la) remplaçant(te).
 - Si non, inscription d'un 7^{ème} joueur(euse) sur ISP des simples en y notant en commentaire Remplaçant(te).

- **Pour tous les clubs de Pays de La Loire**, l'association des seniors golfeurs des PDLL fournira un fichier au format « Excel » donnant par club la liste des joueurs(euses) en simple, en double, le remplaçant potentiel et les participants à la coupe des présidents, le tout selon un format défini entre les 2 régions.

- **Changement d'équipier** : en cas de force majeure, celui-ci sera possible jusqu'à l'avant-veille du premier jour de compétition et ce par un mail du capitaine aux adresses répertoriées dans le paragraphe « Inscriptions ».

² Attention dans les références du virement ne mettre que le nom du club car il n'y a pas beaucoup de caractères

- **Inscriptions à adresser à :**
 - **Françoise DONVAL** – Responsable Com. sportive des SGDB
Courriel : commission.sportive@seniorsgolfeursdebretagne.com
 - **René CHARLES** – Secrétaire des Seniors Golfeurs de Bretagne
Courriel : renecharles@aol.com
 - **Alain MARIAUD** : Superviseur des fichiers et adjoint à la commission sportive.
Courriel : arlette.mariaud@wanadoo.fr
 - **Copie à :**
 - **Françoise DONVAL** – Présidente des Seniors Golfeurs de Bretagne
Courriel : donvalolufrancoise@gmail.com
 - **Christophe PRESCHER** – Président des séniors golfeurs des PDLL
Courriel : cpreschez@gmail.com
 - **Bruno PARESSANT** – secrétaire séniors golfeurs des PDLL
Courriel : bpaessant@gmail.com

4 DEPARTS

Les heures de départs seront disponibles :

- sur le site des Seniors Golfeurs de Bretagne :
<https://www.seniorsgolfeursdebretagne.com> - puis Ille et Vilaine – Départs/Résultats ST MALO-LE TRONCHET et LES ORMES,
- sur le portail de la ligue de Bretagne : <https://liguebretagnegolf.org> - puis départs / résultats et Ille et Vilaine ST MALO-LE TRONCHET et LES ORMES.

5 CLASSEMENTS

5.1 Equipes

- Un classement en « SIMPLES » :
 - Brut : 1 brut Homme et 1 brut Dames,
 - Net : 4 Nets Hommes et 2 nets Dames.
- Un classement en « GREENSOME » :
 - 1 Brut,
 - 3 Nets.
- Un classement « EQUIPES » :
 - Brut : le total des 4 meilleurs scores en brut des simples plus le total des 2 meilleurs scores en brut des greensomes,
 - Net : le total des 4 meilleurs scores en net des simples plus le total des 2 meilleurs scores en net des greensomes.

En cas d'égalité pour le classement « EQUIPES » en Brut ou en Net, le départage se fera dans l'ordre sur :

1. Le score de la cinquième carte des simples en Brut ou en Net,
2. Le score du troisième GREENSOME en Brut ou en Net,
3. Le score de la sixième carte des simples en Brut ou en Net.

5.2 Classement «région» :

Le classement « REGION » sera effectué sur le total des résultats **en net** des **12** meilleures équipes, quel que soit la qualité de celles-ci (qualifiées ou équipe de club organisateur non qualifiée).

En cas d'égalité, les résultats des 13eme, puis des 14eme, etc... équipes seront prises en compte pour le départage.

Si l'égalité subsiste après le total des 16 équipes, le Trophée restera à l'équipe qui le détient.

*Remarque : Pour les classements **équipes et région**, si les clubs « hôte » engagent une 2eme équipe, seul le **score de leur meilleure équipe** respective sera pris en compte.*

6 COUPE des PRESIDENTS

Parallèlement à la compétition jouée en simple, une rencontre en scramble à 2 « STABLEFORD », **limitée à 44 joueurs (euses)**, sera organisée le **mercredi 10 septembre** sur le parcours du golf des ORMES. Les voiturettes seront autorisées.

Dans la mesure du possible les équipes seront formées avec un joueur de Bretagne et un joueur des Pays de La Loire.

Cette coupe est réservée aux Présidents Seniors des clubs ou leur représentant (1 par club) et aux Membres du bureau des SGDB et PDLL.

Un joueur ayant participé le mardi ne peut pas faire la coupe des présidents le mercredi.

Les vainqueurs de cette compétition, classement en net, recevront un lot lors de la cérémonie de remise des prix.

Les responsables SENIORS ne faisant pas partie d'un club /équipe sélectionné(e) peuvent aussi s'inscrire selon les modalités décrites dans le paragraphe "Modalités d'inscription".

7 REMISE DES PRIX

La remise des prix de la compétition aura lieu au club house du **Golf des ORMES, le mercredi 10 septembre** et sera suivie d'un pot de l'amitié.

Les prix récompenseront les meilleurs scores :

- Des **Simples** en Brut et en Net,
- Des **Doubles** « GREENSOME » en Brut et en Net ,
- Des **Equipes** en Brut et en Net ,
- Les vainqueurs de la **Coupe des Présidents**.

A égalité de place, le BRUT prime le NET. Un joueur ou une équipe récompensé(e) en brut ne pourra être récompensé(e) en net.

8 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le comité de l'épreuve aura toute autorité pour faire respecter les procédures en vigueur concernant les règles édictées par le Comité des Règles de la Fédération Française de Golf ; en particulier, celles concernant le jeu lent.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement et de prendre toute décision utile en fonction des circonstances.

9 COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se compose comme suit :

- Le Président des Seniors Golfeurs de la Ligue de Bretagne de Golf,
- Les 2 adjoints au Responsable de la commission sportive des Seniors Golfeurs De Bretagne,
- Le Président de l'Association des Seniors Golfeurs des Pays de la Loire,
- Le responsable de la Commission Sportive des Séniors des Pays de la Loire,
- Les Délégués des Seniors des Golfs des ORMES et ST MALO sauf s'ils jouent et alors dans ce cas une personne les représentants.